

INFORMATIONS SUR LE DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE :

Note de présentation :

Le présent dossier est soumis à enquête publique **par la communauté de communes Val de Drôme**, en vue de procéder à **la mise en compatibilité du PLU** (Plan Local d'Urbanisme) **de la commune de LIVRON-SUR-DRÔME avec le projet de ZAC d'activités « Confluence »**, qui fera l'objet d'une Déclaration de Projet, en application des articles L.153-54 et suivants du code de l'urbanisme.

Cette mise en compatibilité du PLU de Livron-sur-Drôme a pour objectif d'adapter le règlement et les orientations d'aménagement de la zone AUai, pour permettre la mise en œuvre du projet de ZAC d'activités « Confluence », porté par la communauté de communes Val de Drôme ;

Les modifications proposées dans le cadre de cette procédure visent à rendre compatible le PLU de Livron-sur-Drôme avec un projet qui sera déclaré d'intérêt général par la communauté de communes Val de Drôme.

La communauté de communes Val de Drôme est compétente en matière de PLU.

Le projet de ZAC d'activités « Confluence » relève de la compétence intercommunale et sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Val de Drôme.

Ces modifications relèvent donc bien de la procédure de mise en compatibilité avec une déclaration de projet prévue par les **articles L.153-54 et suivants** du code de l'urbanisme.

Pour information, cette procédure a nécessité une évaluation environnementale dans la mesure où le territoire communal comporte un site Natura 2000. L'évaluation environnementale est comprise dans la notice explicative du dossier de mise en compatibilité du PLU.

A ce sujet, l'évaluation environnementale du projet de mise en compatibilité a été soumise à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) le 03/10/2018.

En l'absence d'avis de la MRAE en date du 03/01/2019, elle est réputée n'avoir aucune observation à formuler.

Le constat d'avis tacite est joint au dossier d'enquête publique.

Textes régissant l'enquête publique :

L'enquête publique est régie par le chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement.

Place de l'enquête dans la procédure :

Le lancement de la procédure de mise en compatibilité du PLU a fait l'objet d'un arrêté de Monsieur le Président de la Communauté de communes Val de Drôme en date du 2/08/2018.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement relatives à l'information et la participation des citoyens, l'arrêté du 2/08/2018 (qui a été publié sur les sites internet de la communauté de communes Val de Drôme et de la commune de Livron-sur-Drôme) constituait la déclaration d'intention prévue à l'article L.121-18 du même code.

Les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU de Livron-sur-Drôme avec le projet de ZAC d'activités « Confluence » ont fait l'objet d'une réunion d'examen conjoint en date du 13/11/2018, dont le procès-verbal est joint au dossier d'enquête publique.

L'enquête publique est préalable à la **déclaration d'intérêt général** par le Conseil communautaire du Val de Drôme. Cette déclaration d'intérêt général emportera la **mise en compatibilité** du PLU de Livron-sur-Drôme.

L'évaluation environnementale du projet de mise en compatibilité du PLU a fait, en outre, l'objet d'une demande d'avis auprès de l'autorité environnementale qui a réceptionné le dossier le 03/10/2018. En l'absence d'avis au 03/01/2019, comme mentionné sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement et du Logement, l'autorité environnementale est réputée n'avoir aucune observation à formuler. Le constat d'avis tacite (absence d'observations) est joint au dossier d'enquête.

Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et autorités compétentes :

A l'issue de l'enquête publique, pourra être adoptée la décision suivante : le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Val de Drôme pourra se prononcer sur l'intérêt général du projet de de ZAC d'activités « Confluence » par une Déclaration de Projet, sous la forme d'une délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Val de Drôme.

Cette Déclaration de Projet emportera la mise en compatibilité du PLU de LIVRON-SUR-DRÔME.

Autres informations :

Le présent dossier n'a pas fait l'objet de concertation publique préalable.